



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE

impasse des Pincevents 77000 la Rochette
Tel : 01 64 37 23 41



ARTS MARTIAUX – ATHLETISME – BASKET BALL – BADMINTON - EDUCATION
SPORTIVE - FOOTBALL – GYMNASTIQUE VOLONTAIRE - PETANQUE – TENNIS –
TIR A L'ARC - VTT – VOLLEY BALL – CENTRE MEDICO SPORTIF

PROCES VERBAL

REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 16 novembre 15

Présents :

- ASR : M. Bourreau (Président), S. Lecuyot (Trésorière), M Bocock (Secrétaire Adjointe),
- Volley-ball, Tir à l'arc, Tennis, VTT, Pétanque, Football, Ecole Multisports, Badminton, Athlétisme, Arts martiaux, CMS, GV, Basket (représenté par C Paulard). Voir feuille de présence.

Absents excusés :

- ASR : JM. Lucet (Vice-Président représenté par M Bourreau), P Vitani (Secrétaire)

Le Président de l'ASR précise qu'il a tenu à maintenir ce CD ASR, malgré les événements, afin de montrer que nous devons continuer nos activités.

Quorum : Toutes les sections étant représentées, ce CD peut valablement délibéré.

Informations : JM Lucet a reçu la médaille d'Or et JM Tran la médaille de Bronze de la DDCS.

Ordre du jour :

Présentation du compte de résultat 2014 de l'ASR, aux sections, en accord avec la décision prise en AG de l'ASR du 25/5/15 suite à une erreur non décelée en séance ne permettant pas aux vérificateurs aux comptes de le faire adopter.

Celui-ci sera donc à nouveau présenté lors de la future AG 2015 pour adoption.

Point financier ASR :

-Un acompte d'un montant de 20000 € sur la subvention 2016 a été demandé par l'ASR.

Voté en décembre il sera mandaté vers mi-février.

-Une association Rochettoise souhaite versée un don de 4500 € à l'ASR pour l'achat de petits matériels

Le Bureau de l'ASR, sur proposition du Président, souhaite la répartition suivante :

250 € pour chaque section sous-réserve de fourniture de factures de matériels.

500 € pour le CMS

1000 € pour reconstitution de trésorerie de l'ASR

Cette association souhaite également faire un don à la culture, aux écoles, etc...

Le principe de réception de ce don et la répartition proposée sont votés à l'unanimité.

Prêt section Tennis :

La Présidente de cette section expose au CD son problème.

Le Bureau de l'ASR (PV du 28/10/15) avait donné un avis favorable, à l'unanimité, pour un prêt de 6000 €.

Après vérification de la trésorerie ASR ,à ce jour, il est proposé un prêt de 5000 € remboursable sur 5 ans.

Les modalités de ce prêt feront l'objet d'une convention ASR/section Tennis.

Le principe du prêt et son montant sont votés à l'unanimité du CD.

Point téléphone/internet bureau.

JM Tran informe que le changement est effectif (n°01 64 37 23 41).

Le contrat reste au nom de VB la Rochette.

Le paiement est assuré par l'ASR (prélèvement automatique).La raison : éviter les frais de coupure puis de réinstallation.

Réduction du coût d'environ 50%.

Merci à JM Tran pour ce travail.

Point documents de fin d'année :

Tableau des effectifs et CdR + BP section à rendre pour le 8 janvier 16. Délai de rigueur.

On ne change aucune ligne sur le CdR.

PV AG section, dont rapport moral, à rendre pour le 15 janvier 16.

Point Forum :

Insatisfaction générale. Il faut peut être changer le lieu ; dissocier la cérémonie des récompenses ; etc....

Nécessité de se rapprocher de la Municipalité.

Points divers :

Le Président de l'ASR est assailli de rapports ; mails ; etc....relatifs à l'installation stade + gymnase R Huard.

-portes gymnase + salle musculation et portillon stade non fermées.

-lumières non éteintes.

-chauffage non coupé.

Devant ce constat la Municipalité envisage de supprimer les clés aux sections et d'assurer la fermeture des installations par gardiens dont l'emploi du temps journalier serait décalé.

La section Badminton demande au CD de s'opposer à ce projet.

Pendant la 2^{ème} semaine des vacances de la Toussaint la section Athlétisme à été victime d'une punition arbitraire (pas d'éclairage) décidée par la responsable des services techniques .Le Président de l'ASR précise que c'est à l' élu de prendre cette décision et non à une salariée.

Créneaux Arts Martiaux :

Le planning de la salle de judo n'a pas été mis à jour pour la saison 2015/2016. Action Président de l'ASR auprès de la Municipalité.

Section Multisports :

AG ordinaire du 21/11/15 annulée par manque de quorum.

Nouvelle AG le 27/11/15.

Articles pour magazine Municipal :

Sections concernées : Athlétisme/GV/Tir à l'Arc/VTT

A fournir pour le 17 décembre 15.

La section Football a laissé sa place à la section GV.

Repli N°1 :

Compte tenu du marché de Noël implanté au CCS R Tabourot ; il y a application du repli N°1 sur R Huard. Les sections concernées ont été informées par mail spécifique.

Capacité R Huard :

300 personnes et salle de musculation 15 personnes suivant courrier officiel municipal.

Fermetures des installations(Noël) :

Toutes les installations sont fermées, sans dérogation possible, pendant ces vacances.

CR de réunion municipale du 24/9/15 :

RAS sauf pour période de juillet/août. Négociations nécessaires à prévoir.

PV AG ASR du 25/5/15.

Dorénavant consultable sur le site.

Pdt ASR
M Bourreau